



**Thiers Dore
et Montagne**
L'INTERCO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

AR Prefecture

063-200070712-20220308-DBC20220308_01-DE
Reçu le 06/04/2022
Publié le 06/04/2022

N° DBC 20220308-01

Communauté de communes
Thiers Dore et Montagne
47 avenue du Général de Gaulle
63300 THIERS
contact@cctdm.fr
04.73.53.24.71
www.cctdm.fr

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 08 MARS 2022 à 13H

Date de la convocation : 2 mars 2022

Le Bureau de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 08 mars 2022 à 13h, 47 avenue du Général De Gaulle 63300 THIERS, sous la Présidence de Tony BERNARD.

Membres du Bureau présents :

Tony BERNARD, Stéphane RODIER, Rachel BOURNIER, Sophie DELAIGUE, Philippe CAYRE, Jean-François DELAIRE, Philippe BLANCHOZ, Frédéric CHONIER, Jean-Pierre DUBOST, Ludovic COMBE, Christiane SAMSON, Chantal CHASSANG, Ghislaine DUBIEN, Michel GONIN, Jany BROUSSE, Patrick SAUZEDDE, Georges LOPEZ, Serge THEALLIER, Hélène BOUDON, Martine MUNOZ

Membres ayant donné pouvoir :

Bernard VIGNAUD à Tony BERNARD

Membres du Bureau absents excusés : Olivier CHAMBON, Pierre ROZE, Thomas BARNERIAS, Jean-Éric GARRET, Bernard LORTON, Daniel BERTHUCAT, Michel COUPERIER, Éric CABROLIER, Caroline GUELON, Didier ROMEUF, Serge FAYET, Daniel BALISONI, Didier CORNET, Claude GOUILLON-CHENOT, Sylvain HERMAN.

Secrétaire de séance : Hélène BOUDON

ATTRIBUTION DE MARCHÉ REHABILITATION DE LA DECHETTERIE DE SAINT REMY SUR DUROLLE

Rapporteur : Philippe CAYRE, Vice-Président

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le Code de la Commande Publique ;
Vu la délibération n° 20200715-05 du 15 juillet 2020 portant délégation du Conseil Communautaire au Bureau Communautaire et au Président ;
Vu la délibération n° DBC 20210907-13 du 7 septembre 2021, déclarant sans suite pour motif d'intérêt général la première consultation lancée en juillet 2021.

Considérant le besoin de réhabiliter et de mettre aux normes la déchetterie de Saint-Rémy-sur-Durolle ;

Considérant que ce projet de requalification répond aux enjeux actuels de développement durable et d'économie circulaire, tout en répondant au plus près aux besoins des usagers ;

Considérant que le permis de construire a été accordé, par arrêté n° PC06339321T0005 du 10 novembre 2021, de la commune de Saint-Rémy-sur-Durolle ;

AR Prefecture

063-200070712-20220308-DBC20220308_01-DE
Reçu le 06/04/2022
Publié le 06/04/2022

Considérant qu'une deuxième consultation, lancée en décembre 2021, a été réalisée concernant ce marché ayant pour objet la réhabilitation de la déchèterie de Saint-Rémy-sur-Durolle.

Le rapporteur expose les éléments suivants :

Les prestations ont été réparties en 3 lots.

- Lot 1 – Terrassements – Voirie – Réseaux Divers
L'offre économiquement la plus avantageuse est celle d'EIFFAGE ROUTE CENTRE EST. La Prestation Supplémentaire Eventuelle correspondant à la « dépose de la plateforme en acier galvanisé existante et évacuation » est retenue.
- Lot 2 – Maçonnerie
L'offre économiquement la plus avantageuse est celle d'EIFFAGE ROUTE CENTRE EST. La Prestation Supplémentaire Eventuelle correspondant à la « Réalisation d'un enduit sur mur béton armé existant » est retenue.
- Lot 3 – Serrurerie et mobilier
L'offre économiquement la plus avantageuse est celle d'EIFFAGE ROUTE CENTRE EST. La Prestation Supplémentaire Eventuelle correspondant à la « dépose de la plateforme en acier galvanisé existante et évacuation » n'est pas retenue.

La commission des marchés à procédure adaptée (CMA), réunie le 18 février 2022, a émis un avis favorable pour l'attribution des lots 1, 2 et 3 à EIFFAGE ROUTE CENTRE EST.

Ayant entendu l'exposé qui précède,

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Suit** l'avis de la CMA ;
- **Retient** les Prestations Supplémentaires Eventuelles des lots 1 et 3 ;
- **Approuve l'attribution** du marché à procédure adaptée pour les travaux de réhabilitation de la déchèterie de Saint Rémy sur Durolle à EIFFAGE ROUTE CENTRE EST pour l'ensemble des lots 1 « Terrassements – Voirie – Réseaux Divers », 2 « Maçonnerie » et 3 « Serrurerie et mobilier » :
 - Pour le lot 1 : 405 389.81 euros hors taxe, soit 486 467.77 euros toutes taxes comprises,
 - Pour le lot 2 : 136 104.06 euros hors taxe, soit 163 324.88 euros toutes taxes comprises,
 - Pour le lot 3 : 99 644.49 euros hors taxe, soit 119 573.38 euros toutes taxes comprises, soit un total de 641 138.36 euros hors taxe soit 769 366.02 euros toutes taxes comprises.
- **Autorise** le Président ou son représentant à signer tout document relatif à la présente décision.

TOTAL VOTANTS : 19

TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES : 19

Abstentions :

Membres présents : 18

Pour : 19

Membres représentés : 1

Non-participation :

Contre :

Pour ampliation certifiée conforme,

Le Président,



Tony BERNARD,
Maire de Châteldon

